


Brevet professionnel


BPA Ouvrier Sp cialis  en Paysage (apprentissage & formation professionnelle continue)

Formation dipl mante




 Dipl me de niveau 3


 Lieu de formation: Centre de formation CFPAAuterive

 Dur e: Formation continue: 8 mois,   partir de septembre
Apprentissage: 2 ans,   partir de septembre

 Rythme de l'alternance :

- 22 semaines au centre (805h) r parties sur 8 mois pour la formation professionnelle et sur 2 ans pour l'apprentissage (2702h en entreprise pour un contrat d'apprentissage)

 Dipl me en UC

 Formation en pr sentiel

Le profil demand 

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de l'apprentissage   tout candidat justifiant :

- Soit d'un niveau de fin de scolarit  de la classe de troisi me ;
- Soit de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole
- Ou encore d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d' tudes professionnelles ou au brevet d' tudes professionnelles agricoles.

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue par tout candidat justifiant   la fois :

- D'au moins douze mois d'activit  professionnelle   temps plein ou son  quivalent. Cette dur e est appr ci e avant la pr sentation de la derni re unit  capitalisable ou de la premi re  preuve terminale n cessaire pour obtenir le dipl me ;
- D'une formation d'au moins 800 heures en centre de formation et d'une formation en milieu professionnel de 8   12 semaines.

Possibilit  de mettre en place un parcours individualis  selon le profil du candidat



Comment candidater ?

Pr -inscription sur notre site   compter de f vrier

 tude du projet professionnel et entretien de motivation de f vrier   juin

L'admission d finitive est act e par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation de (avant 1er septembre)



Modalit s financi res

Le co t de la formation par apprentissage est pris en charge par l'OPCO de branche ou par l'employeur.

Votre r mun ration est calcul e en fonction de votre  ge et de votre ann e de formation.

Pour la formation continue, selon votre situation et votre profil, vous pourrez pr tendre   diff rentes modalit s de financements



Les perspectives d' volution

Poursuites d' tudes: BP Am nagements Paysagers



Les m tiers vis s

- Ouvrier paysagiste
- Jardinier paysagiste



Objectifs

Le BPA OSP forme des professionnels capables d'effectuer des travaux d'aménagement et d'entretien des espaces paysagers. Ils maîtrisent les techniques de plantation, d'entretien des végétaux, de création d'aménagements extérieurs (terrains, chemins, éléments décoratifs) et utilisent des équipements spécifiques à ces métiers

Programme de formation

UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager
Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques

UC2 : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
Réaliser l'entretien de surfaces plantées
Réaliser l'entretien de surfaces enherbées

UC3 : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
Réaliser des travaux de plantation de végétaux
Réaliser des travaux d'enherbement

UC4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
Poser des revêtements paysagers
Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager

UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel
Réaliser de petites réparations du matériel sur les chantiers

UC6 = UCARE : petit bucheronnage



Modalités d'évaluation

Hormis l'UC1 (développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel agricole font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury permanent, en situation professionnelle ou selon une autre modalité. Possibilité de valider 1 ou des blocs de compétences



Spécificités en termes d'organisation pédagogique

- Une équipe de formateurs diplômés et expérimentés dans leurs spécialités
- Des relations privilégiées avec les entreprises du secteur et les institutions



Spécificités en termes d'équipements

- Le Centre de formations d'Auterive propose des ateliers pédagogiques : Maçonnerie paysagère, réparations du matériel, etc...
- Un labyrinthe végétalisé et des espaces verts sont utilisés pour la reconnaissance des végétaux, la taille et l'entretien

Charte d'accueil du public handicapé

Le Centre de formation a signé cette Charte auprès du Conseil Régional et de l'AGEFIPH. Ainsi nous nous engageons à recevoir toute personne sans discrimination et à mettre en place des temps d'accueil individualisés de manière à évaluer le plus en amont possible les besoins spécifiques pour suivre la formation envisagée.

La formation en chiffre

- Taux de réussite 100% en 2025
- Taux de satisfaction 81% en 2024
- Taux d'insertion à 6 mois: 50% (2024)
- Taux de poursuite d'études: 10%
- Taux d'interruption en cours de formation (taux de rupture): 0% en 2024
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage: - pas d'apprentissage en 2024

Retrouvez également des informations sur le site https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0312331R

Contact

Centre de formation AUTERIVE
Cité des Sciences Vertes
50 Route de Grazac
31190 Auterive
Tel: 05 61 50 62 78

mail: cfppa.auterive@educagri.fr
Coordo: Hélène Thieblemont

www.citesciencesvertes.fr